



# LE PLANNING

## Numéro 82 - 84 - 86

■ Mars 2021 : démarrage des travaux

SITUATION								
	Préparation de chantier	Travaux du 82	Réception du 82	Aménagement du 82	Réception du 84	Aménagement du 84	Réception du 86	Aménagement du 86
Mars 2021	→		09/2022	09/2022				
			→		11/2022	11/2022		
				→			01/2023	01/2023

## Numéro 102 - 104 - 106

■ Décembre 2021 : rencontre pour votre relogement

SITUATION					
	Préparation de chantier	Travaux du 102	Réception du 102	Réception du 104	Réception du 106
Octobre 2022	→	→	01/2024		
		→		03/2024	
			→		05/2024

PRÉVISION DE RÉCEPTION DU PROJET : MAI 2024



Siège social

224, rue François Perrin - CS 90398  
87010 LIMOGES CEDEX 1  
Tél. : 05 55 43 45 00  
www.limogeshabitat.fr



Membre du groupe Alliance Offices Habitat

# Lettre d'informations trimestrielle Résidence Montjovis RÉHABILITATION 256 LOGEMENTS



Décembre 2021

Créateur de cadre de vie

# LES ÉTAPES DU RELOGEMENT

Une **réunion d'information** devait avoir lieu mercredi 8 décembre. Le contexte sanitaire nous a contraints d'annuler. Dans cette lettre, nous vous donnons toutes les informations que nous vous aurions présentées et en particulier les différentes étapes de votre relogement. Une charte va vous être distribuée et Nathalie Amblard, chargée de votre relogement, va vous contacter très prochainement pour convenir d'un rendez-vous. Cette rencontre sera l'occasion de tout vous expliquer.

1



## Rencontre avec la chargée de relogement.

Nathalie Amblard, en charge du relogement de la résidence Montjovis, va évaluer avec vous vos besoins personnels et familiaux ainsi que vos capacités financières. Elle vous accompagnera jusqu'à votre nouvel emménagement.



La procédure de relogement est encadrée par les articles 13 bis et quater de la loi n°48-1360 du 01/09/1948.



En cas de dette locative, une conseillère sociale viendra vous rencontrer pour mettre en place des modalités de règlement.

2



## Propositions

Lors de ces rencontres, vous pourrez décider :

- d'être relogé dans le 1<sup>er</sup> bâtiment réhabilité [82, 84 et 86]

Ou

- choisir un autre logement dans le parc Limoges habitat (en fonction des disponibilités).

- Compte tenu des travaux effectués et de la nouvelle configuration des logements, vous ne reviendrez pas dans le même logement. Nous vous proposerons un nouveau logement.



## Anciens locataires du 82, 84 et 86,

un courrier vous sera adressé au cours du **1<sup>er</sup> trimestre 2022** afin de confirmer votre choix de retourner à Montjovis. En fonction de vos besoins et de nos disponibilités, un logement pourra vous être proposé sur le premier bâtiment réhabilité [82.84.86] ou sur le second [102.104.106].

3



## État des lieux de sortie

Réalisé par le gardien, il relève les compteurs (eau, gaz électricité). Une facture de régularisation est éditée.



**Vous devez demander le transfert de vos compteurs.**

Un état des lieux de sortie sera établi par votre gardien lors de l'attribution de votre nouveau logement.

## Le déménagement

Pris en charge uniquement si le relogement est fait sur le patrimoine de Limoges habitat.

**2 choix** s'offrent à vous pour le déménagement :

- le déménagement est pris en charge par une société spécialisée. Le prestataire mandaté par Limoges habitat est l'entreprise **TESSIOT**.
- un forfait déménagement vous est proposé si vous souhaitez déménager par vos propres moyens. Le montant est fixé selon la typologie de votre logement (400 € pour les types T1 et T2, 450 € pour les types T3 et 550 € pour les T4 ou plus). Limoges habitat prend en charge les frais annexes liés au déménagement sur présentation des factures dans un délai de **2 mois** ; la date de la facture fait foi [ouverture et fermeture des compteurs électriques, gaz, téléphone, internet et suivi de courrier].



## PARTAGE D'EXPÉRIENCE

des anciens locataires du 82.84.86

- “ 44 ans que je vivais à Montjovis. J'étais très attachée à cette résidence. J'avais tout sous la main, je connaissais bien le quartier. Ce qui me plaît le plus, c'est sa localisation. ”
- “ J'ai décidé de revenir à Montjovis. Je trouve que le projet de réhabilitation est très bien, mais j'attends de voir les logements finis. ”
- “ Limoges habitat a pris en charge les frais de déménagement et la personne chargée du relogement nous a accompagnés dans nos démarches. ”